

Formation 11.2.3.10 (AB) + 11.2.6.2

Règlement UE 2015/1998 et arrêté interministériel du 11 septembre 2013 modifié



Personnels concernés

Personnels non certifiés qui effectuent sur les approvisionnements de bord, des contrôles de sûreté, autres que l'inspection filtrage, et nécessitent un accès sans escorte à la (PC)ZSAR



Durée de la formation

Entre 3h30 et 4h de formation théorique (hors évaluation final)



Prérequis

- Bonne compréhension de la langue française
- Vérification des antécédents annexe du règlement (UE) 2015/1998
- Casier judiciaire vierge



Délai d'accès

La formation est accessible immédiatement après commande



Équipement obligatoire

Un ordinateur avec une connexion internet stable



Modalités d'évaluation

Un test final de 20 questions avec un score requis de 60%



Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap



Programme

- ✓ Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- ✓ Connaissance des prescriptions légales applicables
- ✓ Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- ✓ Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- ✓ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne propres au AB (approvisionnements de bord)
- ✓ Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté propres au AB
- ✓ Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- ✓ Connaissance des procédures de notification
- ✓ Aptitude à identifier les articles prohibés
- ✓ Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- ✓ Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- ✓ Connaissance des exigences de protection applicables aux approvisionnements de bord
- ✓ Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant
- ✓ Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage
- ✓ Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection filtrage correspondantes
- ✓ Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport
- ✓ Connaissance des procédures de notification
- ✓ Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté

